

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

HAUTES ÉCOLES

DEGRÉ TERTIAIRE



➔ Voie directe si les conditions d'admission
sont remplies
➔ Qualifications supplémentaires
ou expérience professionnelle requises

DEGRÉ SECONDAIRE II



Mesures de transition 1

CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES DE LA VOIE GÉNÉRALE

CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES DE LA VOIE PRÉGYMNASIALE

FORMATION CONTINUE – Formation tout au long de la vie